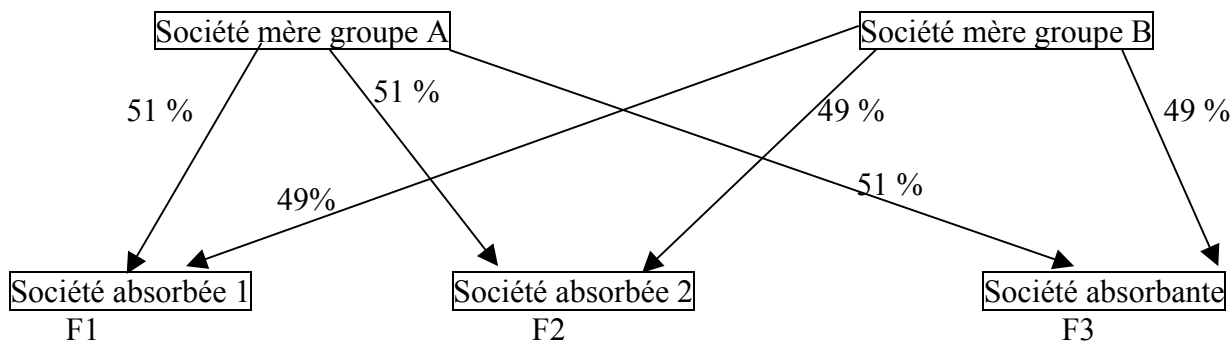


Annexe I – Exemple d’application de la question n°3

Opération de fusion entre sociétés placées sous contrôle conjoint de deux groupes distincts

- **Situation avant fusion = pacte d’actionnaires**



Ces sociétés sont incluses dans le périmètre de consolidation du groupe et consolidées par la méthode de l’intégration proportionnelle en application des dispositions du paragraphe 1003 du règlement n°99-02.

La filiale F3 absorbe les filiales F1 et F2 .

- **Situation après fusion = pacte d’actionnaires**

